



Depuis fin 2018, Eco-mobilier prend en charge la collecte et le recyclage des couettes, oreillers, coussins et sacs de couchage usagés. Pour faire progresser le recyclage de ces produits, Eco-mobilier souhaite s'appuyer sur des initiatives de proximité qui encouragent et simplifient le bon geste.

Fin 2020, Eco-mobilier souhaiterait mettre en place la reprise de couettes et oreillers sur de nouveaux lieux sur la France entière.

L'objet de cet appel d'offres est de trouver des professionnels du déchet capables de gérer la collecte et le groupement de couettes et oreillers emballés dans des sacs dédiés.

1. A QUI S'ADRESSE CET APPEL D'OFFRES ?

Les professionnels du déchet de type opérateurs ou structures de l'Economie Sociale et Solidaire, logisticiens ou transporteurs qui disposent de véhicules leur permettant le transport de sacs de couettes et d'oreillers, ainsi qu'une capacité de stockage à l'abris. (A titre indicatif : aucune restriction à la candidature).

2. OBJECTIFS

- **Enlever et prendre en charge des sacs remplis de couettes et d'oreillers sur des points d'enlèvements :** déchèterie, magasins, associations ou autres professionnels ;
- **Regrouper ces sacs à l'abris** des intempéries ;
- **Accueillir et regrouper les sacs** apportés par les livreurs des magasins en direct, du lundi au samedi.

3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- **Collecter par 5 sacs minimum de 700L** sur les points d'enlèvements, du lundi au vendredi ;
- **Regrouper des sacs dans un lieu de stockage à l'abris** des intempéries ;
- **Charger le véhicule pour évacuation** vers les prestataires de valorisation ;
- En option : **trier sommairement en deux flux** les oreillers et couettes en matière naturelle ou synthétique ;
- En option : transport vers des sites désignés par Eco-mobilier (après mise en balle).

4. REMUNERATION

- **Pour la collecte :**
 - Forfait par enlèvement en fonction de la tranche kilométrique
- **Pour le regroupement :**
 - Forfait mensuel
 - Complément par expédition de lots de sacs de couettes et d'oreillers
- **Pour le transport**
 - A la tonne transportée et livrée suivant le site de destination

5. CALENDRIER :

- **Clôture des candidatures :** 23 juillet 2020
- **Attribution des marchés :** mi-septembre 2020
- **Démarrage de la prestation :** mi-octobre 2020

6. PERIMETRE GEOGRAPHIQUE :

- **Démarrage sur 5 territoires test en 2020 :**
 - Charente maritime (17)
 - Gironde (33)
 - Ille-et-Vilaine (35)
 - Meurthe-et-Moselle (54)
 - Nord (59)
- **Déploiement national en 2021**

7. REMARQUE :

Les quantités de sacs de couettes et oreillers gérées peuvent être compatibles avec un site en dessous des seuils de déclaration pour l'activité de transit/regroupement de déchets.

De même, les quantités de sacs de couettes et d'oreillers transportées peuvent être compatibles avec un transport inférieur au seuil de déclaration du transport négoce et courtage de déchets.

L'accueil d'apport de particuliers est exclu du périmètre de cet appel d'offre (cf. Appel d'offres POINT DE COLLECTE DE PROXIMITE).

DECOUVREZ TOUS LES DETAILS DE L'APPEL D'OFFRE SUR :

<https://www.eco-mobilier.fr/consultations/>

A PROPOS D'ECO-MOBILIER

Créé en décembre 2011 par 12 distributeurs et 12 fabricants français, Eco-mobilier est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation énergétique de tous les meubles usagés ainsi que pour en favoriser le réemploi. Pour remplir cette mission, l'éco-participation est appliquée à l'achat des meubles neufs depuis le 1er mai 2013. Depuis sa création, Eco-mobilier a collecté plus de 2 millions de tonnes de meubles usagés, réemployés, recyclés ou valorisés à plus de 90% et vise à horizon 2023, le ZERO déchet pour les éléments d'ameublement et d'agencement.